

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1953

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a entendu M. Georges Bidault, Ministre des Affaires Étrangères, sur le questionnaire qui avait été rédigé par M. Marcel Plaisant, Président de la commission.

Il a tout d'abord rendu compte des résultats de la Conférence des Six Ministres des États membres de la Communauté européenne. Une intégration économique dans le cadre de la communauté a été suggérée sur une proposition des Pays-Bas qui fera, ultérieurement, l'objet d'études et de négociations.

Le Traité instituant une Communauté européenne de défense a été considéré comme susceptible d'une ratification inséparable de la question des protocoles interprétatifs et complémentaires.

Malgré les critiques dont ces protocoles furent l'objet de la part du Chancelier Adenauer, ils conservent le caractère d'une nécessité fondamentale. Le Ministre a affirmé que le Gouvernement n'a jamais pensé à y renoncer et il a conclu que la ratification ne peut être obtenue que sous l'angle des protocoles qui projetteront leur lumière sur l'ensemble des accords.

Le dialogue interrompu sur la Sarre a été repris sur la base de la lettre du 21 décembre 1952 demeurée sans réponse. L'Union économique et douanière ne saurait être remise en question ; le problème de l'euro-péanisation peut être résolu d'un commun accord.

Concernant la réunion des Ministres de la Communauté du charbon et de l'acier qui doit se tenir à Strasbourg le 9 mars, le Ministre a déclaré qu'elle n'aurait pas d'autre but que d'enregistrer les travaux accomplis par l'Assemblée *Ad hoc*, l'appréciation définitive du projet de communauté politique étant entièrement réservée à la souveraineté des gouvernements.

Les échanges de vues avec le Gouvernement italien ont apparus à M. Georges Bidault comme une suite naturelle des engagements antérieurs qui avaient été contractés à la conférence de Santa Margherita. Ces conférences ont permis de régler un contentieux franco-italien en suspens et de trouver une solution favorable au problème de l'émigration, grâce aux tâches confiées à la Société immobilière franco-italienne.

Sans qu'il soit possible de donner, dès maintenant, une analyse complète de la réponse communiquée par l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à la note française, il est permis de remarquer qu'elle suppose de toute façon la participation de la Grande-Bretagne aux organes de la communauté, sans y adhérer ; en contrepartie, le maintien des effectifs au niveau actuel des troupes britanniques sur le continent peut être envisagé d'une façon favorable. Sans modifier la nature des rapports jusqu'ici établis entre le Gouvernement britannique et la Communauté, ainsi que le Gouvernement français, des mesures de détail non négligeables ont pu être prises en considération. Les conversations restent en cours, aussi bien sur ces données anciennes que sur un épanouissement des fonctions de l'O. T. A. N. qui serait, éventuellement, pourvu d'un organisme à vocation politique.

Des conversations que M. Georges Bidault a eues, soit à Londres, soit à Paris, avec les Ministres britanniques ou les

Ministres américains, il demeure ce principe que la France, dans l'esprit de ces interlocuteurs, doit être appelée à guider l'Europe « sans que nous nous laissions sombrer dans l'Europe ».

Le Ministre a répondu à de nombreuses questions qui lui ont été posées par MM. Georges Pernot, Michel Debré, Ernest Pezet, Marius Moutet, Léo Hamon, Gabriel Puaux, Chazette et Pinton.

Répondant à une question de M. Marcel Plaisant, il a tenu à indiquer qu'en ce qui concerne les propositions de protocoles, s'il s'est heurté à une discussion de la part du Chancelier Adenauer, en revanche, il a bénéficié d'un large esprit de compréhension auprès des Ministres italiens et des autres membres du Conseil du comité des Ministres.

AGRICULTURE

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. Dulin, président.*

— M. Dulin a rendu compte à ses collègues de l'entretien du Bureau de la commission avec M. Robert Buron, Ministre des Affaires Economiques, sur les mesures relatives à l'organisation du marché du lait et l'adoption, par le Gouvernement, du plan betteravier.

A la suite d'un échange de vues qui a principalement porté sur le problème des importations de viande et de beurre, la commission a chargé son Président de poser une question orale avec débat sur l'aspect économique de la politique agricole du Gouvernement.

M. Naveau a, ensuite, été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 102, année 1953) de M. Durieux, tendant à inviter le Gouvernement à accorder un droit de priorité aux expropriés de biens ruraux en cas de mise en vente ou de location desdits biens et des avantages qu'ils comportent.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS,
SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — M. de Maupeou a présenté son rapport favorable à l'adoption de la proposition de résolution (n° 495, année 1952) de M. Brizard, tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de transférer à l'Etat la charge financière des communes, relative aux frais d'instruction publique, en ce qui concerne les collèges de plus de 200 élèves.

Après les interventions de MM. Canivez et Delrieu qui demandaient l'un, l'extension de la proposition aux lycées, l'autre la suppression du critère relatif à l'importance des effectifs scolaires, la commission a décidé de demander des informations complémentaires à M. Brunold, Directeur général de l'Enseignement du second degré.

La commission a ensuite désigné son Président, M. Bordeneuve, comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 96, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à célébrer avec l'Etat le 4^e centenaire de la naissance d'Henri IV.

Enfin, M. Lacaze a attiré l'attention de la commission sur une circulaire du 17 janvier 1953 qui prévoit la suppression de l'épreuve de mathématiques à l'écrit de l'ancienne section A du baccalauréat, première partie, laquelle, à quelques mois de l'examen, oblige les candidats à opter pour les séries A ou A' auxquelles ils n'ont pas été suffisamment préparés. Après un échange de vues, la commission, unanime, a confié à son Président le soin de demander au Ministre de l'Éducation Nationale de bien vouloir envisager des mesures transitoires propres à remédier à cette situation.

FINANCES

Jeu*di* 5 mars 1953. — *Présidence de M. Alex Roubert, président et de M. Jean Maroger, vice-président.* — La commission a entendu un exposé de M. Coudé du Foresto sur les problèmes liés à la situation actuelle de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier. Il a traité successivement les questions relatives à la perception des taxes fiscales nationales sur les produits, à l'importation de charbons provenant de pays extérieurs à la Communauté, au marché des ferrailles, aux investissements et à la canalisation de la Moselle.

M. Armergaud a apporté ensuite quelques précisions complémentaires concernant la question des comptoirs de vente et le commerce de la ferraille.

Enfin, M. Maroger a évoqué les variations du prix du charbon allemand et a souligné à propos du problème des taxes qu'il serait inévitable de réaliser une harmonisation des charges fiscales françaises et allemandes à moins qu'on ne veuille considérer que le charbon et l'acier doivent relever uniquement d'un système fiscal européen.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mardi 3 mars 1953. — *Présidence de M. Jules Castellani, vice-président.* — La commission, après interventions de son Président et de MM. Dia, Coupigny et Grassard, s'est prononcée en faveur de la proposition de résolution de M. Michel Debré (n° 14, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à constituer une commission chargée d'étudier les rapports entre l'Union française et une organisation politique de l'Europe.

Elle a désigné, ensuite, M. Riviérez comme rapporteur du projet de loi (n° 117, année 1953) tendant à rendre applicable dans les Territoires d'Outre-Mer, au Cameroun et au Togo, la loi du 24 mai 1951 modifiant les articles 196 et 234 du Code d'instruction criminelle, et M. Hassen Gouled, comme rapporteur de la propo-

sition de résolution (n° 101, année 1953) dont il est l'auteur, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour remédier à la situation des marins du commerce originaires des Territoires d'Outre-Mer réduits au chômage.

Enfin, la commission a désigné MM. Castellani, Durand-Réville et Razac pour faire partie de la commission chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement prévu par le décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE).

Jeudi 5 mars 1953. — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — La commission a nommé M. Rupied, rapporteur de la proposition de loi (n° 114, année 1953) relative à l'application à l'Algérie, à la Martinique, à la Guadeloupe, à la Réunion et à la Guyane, de l'article 2 de la loi n° 50-1513 du 8 décembre 1950, modifiant l'article 20 de la loi du 25 ventôse an XI contenant organisation du notariat.

M. Rupied ayant présenté son rapport immédiatement, la proposition de loi a été adoptée dans le texte de l'Assemblée Nationale.

La commission a, ensuite, désigné :

MM. Deutschmann, Franck-Chante, Schwartz et Soldani comme candidats au poste de membres du Conseil national des Services publics.

JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 643, année 1952) tendant à modifier l'article 238 du Code civil et les articles 877 et 878 du Code de procédure civile.

Le cinquième alinéa du texte modificatif proposé pour l'article 238 du Code civil a reçu la rédaction suivante :

« Par la même ordonnance, il statue, après avoir, le cas échéant, entendu les avocats ou avoués des parties sur la résidence des époux durant l'instance, sur la remise des effets personnels et, s'il y a lieu, sur la garde provisoire des enfants, sur le droit de visite des parents et sur la demande d'aliments. »

Par ailleurs, le dispositif a été complété par un nouvel article donnant à l'article 237 du Code civil la rédaction suivante :

« La requête et l'ordonnance sont signifiées, en tête de la citation donnée à l'époux défendeur, trois jours au moins avant le jour fixé pour la comparution, outre les délais de distance, le tout à peine de nullité. *Sous la même sanction, la citation doit, d'une part, indiquer que la partie doit comparaitre en personne et, d'autre part, reproduire le cinquième alinéa de l'article 238 ci-après.*

« Cette citation est délivrée par huissier commis et sous pli fermé. »

Jeudi 5 mars 1953. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission a entendu le rapport pour avis de M. Jozeau-Marigné sur le projet de loi (n° 636, année 1952) tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction, renvoyé pour le fond à la Commission de la reconstruction.

Les conclusions du rapporteur pour avis, favorables à l'adoption du texte présenté par la commission saisie au fond, ont été approuvées.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a définitivement adopté les conclusions du rapport de M. Claireaux sur le projet de loi (n° 638, année 1952) relatif à l'élection des membres des conseils d'administration des caisses nationales d'allocations familiales des marins du commerce et de la pêche maritime.

Elle a, d'autre part, désigné MM. Claireaux et Denvers pour faire partie de la Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Judi 5 mars 1953. — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Tout d'abord, la commission a décidé de reporter au jeudi 12 mars la désignation de trois membres devant faire partie de la Commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Elle a ensuite examiné le rapport de M. Radius sur le projet de loi (n° 61, année 1953) fixant le régime des redevances dues pour l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Après un échange de vues, auquel ont pris part, outre le rapporteur, MM. Alexis Jaubert, Henri Cornat, et le Président, la commission a adopté deux amendements de M. Radius :

— le premier, tendant à ajouter, au premier alinéa, *in fine*, de l'article unique, le paragraphe suivant : « *Toutefois ce nouveau régime des redevances ne devra en aucun cas entraîner pour les collectivités locales, ni une modification du mode actuel de détermination des redevances, ni une diminution des recettes actuellement acquises* » ;

— le second, à l'avant dernier alinéa de l'article unique, ajoutant le mot : « triennale » après le membre de phrase : « les tarifs applicables à chaque période triennale... » (le reste sans changement).

M. Alexis Jaubert ayant manifesté l'intention de déposer un autre amendement, la commission a décidé de renvoyer à sa prochaine séance la suite de l'examen de ce rapport.

Puis, la commission a désigné M. Bousch comme rapporteur du projet de loi (n° 118, année 1953) portant création du Bureau

de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine.

Enfin, la commission a poursuivi l'étude de l'approvisionnement de la France en matières premières minérales par l'audition de M. Delaume, chef du service des métaux, minerais et matériaux de construction au Ministère de l'Industrie et de l'Energie et de M. Legoux, Inspecteur général des mines de la France d'Outre-Mer.

L'exposé a plus particulièrement porté sur les ressources et les besoins de notre pays en aluminium et en métaux d'addition, tels que nickel, molybdène, tungstène et cobalt.

M. Legoux a indiqué que le minerai de nickel de Nouvelle-Calédonie ayant une teneur en métal plus faible que celui du Canada avait un prix de revient plus élevé et ce, tant en raison des frais de transport et des difficultés de traitement du minerai que du régime fiscal particulier de ce territoire.

Parlant des travaux de modernisation, M. Legoux a déclaré que des investissements importants sont envisagés pour diminuer le coût de l'extraction et qu'il est à prévoir que l'on fera appel à la puissance publique pour financer, en partie, ces travaux.

M. Delaume a fait connaître à la commission que la France importait de la zone dollar la totalité du molybdène consommé par elle ; à cet effet, il a recommandé l'intensification des recherches minières dans l'Union Française.

Pour conclure, M. Legoux a exposé la situation des exploitations aurifères en Afrique Occidentale Française et en Afrique Equatoriale Française. Il a insisté sur l'aide à apporter à cette production dans le cadre des mesures étudiées actuellement par le Parlement.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Judi 5 mars 1953. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a désigné M. Courroy et M. Claude Lemaitre comme membres de la commission de coordination char-

gée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement prévu par le décret n° 51-1417 du 11 décembre 1951.

Elle a ensuite procédé à l'examen du rapport de M. Malécot sur le projet de loi (n° 636, année 1952) tendant à modifier et à compléter l'ordonnance n° 45-609 du 10 avril 1945 relative aux travaux préliminaires à la reconstruction. Elle a adopté le texte voté par l'Assemblée Nationale sous réserve d'une modification de forme à l'article premier.

La commission a nommé M. Chazette, rapporteur du projet de loi (n° 113, année 1953) relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'urbanisme et l'habitation.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a entendu M. Coste-Floret, Ministre d'Etat, qui, comme il l'avait fait précédemment devant la Commission du suffrage universel de l'Assemblée Nationale, a fait connaître à la commission correspondante du Conseil de la République comment le Gouvernement envisageait le problème de la réforme constitutionnelle.

Dans la première partie de son exposé, le Ministre a fait le point de la situation en ce qui concerne la réforme des articles visés dans la proposition de résolution, adoptée par l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1950 et par le Conseil de la République le 25 janvier 1951.

Le Ministre a, notamment, indiqué que la Commission de l'Assemblée Nationale avait, à l'heure actuelle, définitivement adopté six articles sur les onze visés dans la résolution. Il s'agit des articles 7, 9, 11, 12, 14 et 22.

Le Ministre a exposé les différentes solutions envisagées en ce qui concerne l'article 20, concernant les pouvoirs du Conseil de la République.

Dans la seconde partie de son exposé, le Ministre a examiné plus particulièrement le cas des articles 13 et 51 non visés dans la résolution déjà adoptée par le Parlement.

Il a, ensuite, répondu aux différentes questions qui lui ont été posées par MM. Michel Debré, Boivin-Champeaux, Gilbert Jules, Maroger et Georges Pérnot.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 4 mars 1953. — *Présidence de M. Dassaud, président.*

— La commission a désigné MM. Montpied et Walker comme membres de la commission chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

Elle a procédé à un premier examen de la proposition de loi (n° 84, année 1953) modifiant les articles 11 et 12 de l'ordonnance n° 45-280 du 22 février 1945 instituant les comités d'entreprise que M. Tharradin a été chargé de rapporter.

Puis la commission a entendu M. Paul Bacon, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, sur la situation de l'emploi.

Le Ministre a indiqué que 72.000 chômeurs étaient secourus au 15 février 1953 contre 46.000 il y a un an. On comptait 210.700 demandeurs d'emploi au 1^{er} février dernier contre 132.000 en février 1952.

D'une manière approximative, on constate actuellement une offre d'emploi pour 33 demandes, si l'on ne tient pas compte des chômeurs non inscrits. En réalité, il y aurait environ 320.000 chômeurs totaux en ce moment.

Cependant, pour la première fois depuis longtemps, on a constaté une diminution du coefficient d'augmentation du chômage.

Quant au chômage partiel, il a été très notable en 1952 (87.000 chômeurs partiels le 1^{er} janvier 1952 et 169.000 en août 1952). Au 1^{er} octobre dernier, 265.000 travailleurs officiellement déclarés faisaient moins de quarante heures de travail par semaine.

Les secteurs les plus touchés sont ceux du bâtiment, des travaux publics, des métaux, des fonderies, textiles, cuirs et peaux, papeterie et emplois de bureaux.

Le Gouvernement a pris diverses mesures. Il a relevé en septembre dernier les allocations de chômage. Le nombre des fonds de chômage est, d'autre part, passé de 357 en février 1952 à 735 en mars 1953.

Le Ministère du Travail a pris contact avec le M. B. U. pour que les fonds de dommages de guerre soient versés en priorité dans les départements où il y a le plus de chômage.

Le Ministre a souhaité que le Comité interministériel permanent de l'emploi permette une reconversion des entreprises marginales.

Enfin, on envisage une augmentation des centres de formation professionnelle des adultes. Les centres sont actuellement équipés pour recevoir 28.000 stagiaires.

En conclusion, le Ministre a insisté sur le caractère économique autant que social du chômage et des remèdes qui doivent y être apportés et il a répondu aux questions qui lui ont été posées par MM. Walker, Montpied, M^{mes} Devaud et Girault, MM. Péridier, Ternynck et le Président.

La commission a ensuite fait siennes les conclusions de M. Ruin, conformes au projet de loi (n° 664, année 1952) relatif au règlement en cas de décès de l'assuré en temps de guerre des contrats d'assurance en cas de vie souscrits auprès de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou de la Caisse nationale d'assurance en cas de décès.

Enfin, M^{me} Devaud a été chargée de rapporter la proposition de loi (n° 115, année 1953) ouvrant un nouveau délai pour le rachat des cotisations d'assurance vieillesse pour les cadres ou leurs conjoints survivants.